

POUR QUI ?

Pour les personnes :

- Présentant un trouble du spectre autistique,
- Dès 18 ans,
- En capacité de communiquer et de vivre au sein d'un collectif.

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- Être éligible à la prestation de compensation du handicap,
- Être accompagné par la plateforme d'accompagnements coordonnés,
- Accepter de partager une vie collective et de mutualiser certaines heures de prestations de compensation du handicap,
- Contribuer aux frais courants de la colocation.



Association Sourires d'Autistes Les Habitats Inclusifs

📍 964, rue des Clercs
62136 Vieille-Chapelle

☎ 03.61.09.17.53

Conception graphique - Virginie VIVIER Gr@phiste indépendant@nife 07.86.25.99.57



PRÉSENTE



Habiter, avoir un chez soi, une adresse...
Comme tous citoyens, VIVRE...

Suivez notre
actualité



orange **Fondation**



FONDATION
D'ENTREPRISE
VINCI
POUR LA CITÉ



62 **Pas-de-Calais**
Mon Département



IPNS Ne pas jeter sur la voie publique. **Région Hauts-de-France**

L'ENVIRONNEMENT

Au cœur de la campagne, les 3 maisons disposent chacune de 6 studios avec :

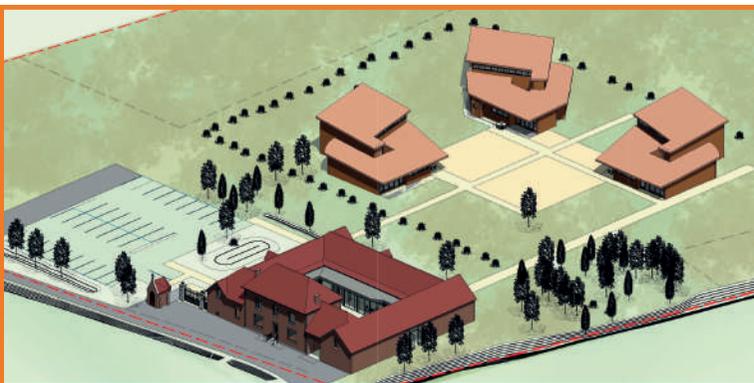
- Salle de bain,
- Kitchenette.

Des espaces collectifs :

- Cuisine,
- Salle à manger
- Salon,
- Buanderie,
- Terrasse.



Montant du loyer : 360€ + 56 € de charges (hors aides).



QUI SOMMES NOUS ?

L'association Sourires d'Autistes est née d'une initiative de parents confrontés à la rupture de parcours de leur fille.



UN HABITAT CHOISI ET ADAPTÉ



UN CHEMINEMENT ACCOMPAGNÉ VERS LA VIE AUTONOME

À proximité directe de la ferme SÉNÉCHAL, le dispositif est adossé à la plateforme d'accompagnements coordonnés qui prépare chacun à la vie autonome.



UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

- Une équipe dédiée du Service d'Aides à Domicile DOMARTOIS, qui accompagne aux actes essentiels.
- Une équipe de 3 coordonnateurs de vie sociale et partagée qui anime la vie au sein des 3 maisons.
- Un coordonnateur de nuit qui assure la sécurité et la sérénité de tous.
- La responsable des accompagnements qui garantit la coordination des réponses apportées.
- La directrice générale de l'association qui assure le financement du dispositif et qui veille à son bon fonctionnement.

